



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le SIX JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – B. MONTAGNE Adjoint

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – P. GINER – J. HENSELER – S. LAINE – A. CARRU MARTEL – J.M. BAGNIS- M. MARTEAU – A. RASKIN. **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : J.L. GIRAUD (pouvoir à A. RASKIN), R. MARTEL TRIGANCE (pouvoir à G. BARRA) E. MENUT (pouvoir E. BISQUE LAVORGNA), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à A. CARRU MARTEL), N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. RAYNAUD (pouvoir à B. MONTAGNE), J. RAYNAUD (pouvoir à J. HENSELER), C. OBYN SELINGUE (pouvoir à M. BODY).

**Absent** : N. PERRICHON.

### DONATION OSTOYA - COMPLÉMENT

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2021, n° 2021-06-15/011 autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Hurstel, concernant la donation Thomas OSTOYA.

Vu l'ordonnance du tribunal judiciaire de Paris, en date du 02/07/2021, autorisant M. Vital Kondracki, personne habilitée à représenter Mme Dominique Davet veuve Kondracki dans le cadre de la donaton au profit de la commune de Tourrettes.

Qu'il convient de noter que le nom Thomas Ostoya figurant dans la délibération communale est le nom d'artiste de M. Kondracki et que l'acte de succession ne fait pas apparaître le nom d'artiste Thomas OSTOYA mais son vrai patronyme, à savoir Thomas Jean Pierre Kondracki.

La donation composée de sculptures et peinture est faite par le fils de l'artiste, M. Vital Kondracki et par sa mère, veuve de Thomas Jean Pierre Kondracki, Dominique, Alice Marie-Pierre Davet.

Qu'il convient de compléter la délibération du conseil municipale du 15 juin 2021, n°2021-06-15/011.

Cette donation prendra la forme d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Hurstel, correspondant à la donation d'œuvres d'art à la commune de Tourrettes par M. Vital Kondracki et Mme Dominique Davet, veuve Kondracki, œuvres réalisés par Thomas Jean Pierre Kondracki.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien cette délibération.
- **DE DIRE** que les frais inhérents seront portés par le BP 2021, M14, opération 106 en investissement.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)